

17. AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT

L'avis du maire sur le projet de remise en état est joint en page suivante.

Le propriétaire des terrains sera la société des Carrières de Vignats. Il n'y a donc pas lieu de fournir d'avis du propriétaire sur la remise en état.



Fig. 79 : Avis du maire sur la remise en état